

Fiche technique

M8000A2B2E2K2 - M8000A2B2E2K2

Désignation :

BOITE 4 CARTOUCHES FILTRANTES A GAZ A2B2E2K2 M8000

Coloris :

Marron / Gris / Jaune / Vert



CE 0099

Descriptif :

Cartouche filtrante de capacité moyenne A2B2E2K2 pour masques complets M8100, M8200 et M8300.

Matériaux :

Boîtier en résine synthétique de grande résistance aux chocs et aux abrasions

Instructions d'emploi :

Filtre de capacité moyenne (pour une teneur en gaz comprise entre 0.1% et 0.5% en volume) protégeant contre les gaz et les vapeurs organiques, à point d'ébullition supérieur à 65°C, contre certains gaz inorganiques (chlore, hydrogène sulfuré, acide cyanhydrique...) sauf l'oxyde de carbone, contre le dioxyde de soufre et certains gaz et vapeurs acides (anhydrique sulfureux, acide chlorhydrique), et contre le gaz ammoniac et certains dérivés aminés. Vérifier que les références du type de filtre correspondent bien à l'usage prévu. Avant utilisation, retirer l'emballage et le couvercle du filtre, et s'assurer que le témoin de garantie est intact. Fixer le filtre sur le masque, le mettre et vérifier son étanchéité par rapport au visage. La durée du filtre dépend des conditions d'utilisation. Changer le filtre dans le cas où il présente un accroissement de résistance à la respiration ou si une odeur quelconque est ressentie par le porteur. Les filtres contre des gaz ou vapeurs inodores ne doivent être utilisés qu'une fois et sur une courte période déterminée par les conditions d'emploi.

Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus, et lire attentivement la notice d'utilisation accompagnant le produit avant utilisation. Les filtres peuvent être utilisés sans danger quand : - la concentration d'oxygène dans l'air environnant n'est pas inférieure à 19,5 % en volume, - le type et les caractéristiques de la substance toxique sont bien connus, - les limites d'utilisation des filtres, en fonction de la concentration du polluant atmosphérique, sont respectées, - les filtres respiratoires ne servent en aucun cas à pénétrer dans des cuves ou dans des espaces réduits non ventilés (conteneurs, puits, canalisations...). En cas de danger dû à un manque d'oxygène (moins de 19,5 % par volume) ou à une concentration importante de substances nocives (ou si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas remplie), l'opérateur doit utiliser un appareil qui lui assure une protection complète. Ne pas utiliser contre des matières radioactives, des micro-organismes et des matières biochimiques actives.

Instructions de stockage :

La date de péremption du filtre, indiquée sur le filtre même, n'est valable que s'il a été maintenu dans son emballage d'origine. Une fois déballés, les filtres doivent être utilisés dans les 6 mois au plus. Durant ce délai, le filtre doit être conservé hermétiquement.

Instructions de nettoyage / d'entretien :

Pas de nettoyage préconisé. Toute pièce défectueuse doit être immédiatement remplacée. N'utilisez que des pièces de rechange et des filtres d'origine. Correctement stockés dans leur emballage d'origine, les filtres ne demandent aucun entretien.

Performances :

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, et de confort, et aux normes EN14387:2004 (A2 B2 E2 K2) et EN148-1.



DELTA PLUS GROUP

La Peyrolière - B.P. 140 - 84405 APT Cedex - France
www.deltaplus.fr